



LANGUEDOC-ROUSSILLON

Un syndicat régional, proche de vous !

Cher.e collègue,

Nouveau gouvernement ; nouvelles orientations dans le monde de l'éducation.

Le Spelc reconnu comme interlocuteur privilégié auprès du ministère de l'éducation nationale saura prendre toute sa place dans les négociations à venir.

Grâce à vous et à votre soutien, Le Spelc est présent au niveau national, mais aussi au niveau régional, départemental et local.

Cette année, Le Spelc Languedoc Roussillon vous propose un choix élargi des moyens d'adhésion afin de répondre à vos demandes, tant il est vrai que le droit d'être renseigné et défendu doit être possible pour chacun.e quel que soit son statut ou son grade.

Merci de votre confiance et bonne année scolaire 2017/2018.

Régis BERGOGNE
Président du Spelc Languedoc-Roussillon

Président
Régis BERGOGNE
155 Chemin des Tribes
30340 St-Julien-Les-Rosiers
Tél. 06 61 50 69 80
r.bergogne@spelc.fr

Trésorier
Alexandre MEISSONNIER
Malvezy
48500 BANASSAC-CANILHAC
Tél. 06 87 24 21 41
a.meissonnier@spelc.fr

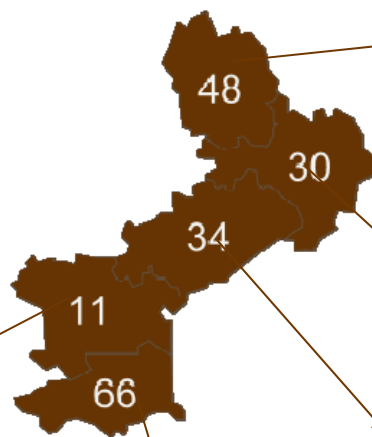
Aude
Geneviève SALMON
Tél. 06 82 38 49 00
g.salmon@spelc.fr

Pyrénées Orientales
Charles MARTIN
Tél. 06 86 89 07 25
c.martin@spelc.fr

Hérault
Sabine BERANI
Tél. 06 10 41 67 66
s.berani@spelc.fr

Gard
Jean-Marc ABADIE
Tél. 04 66 27 02 48
06 20 08 24 08
jm.abadie@spelc.fr

Lozère
Christian BONICEL
Tél. 04 66 49 00 36
06 81 55 69 55
c.bonichel@spelc.fr



Ils font aussi partie de l'équipe régionale du SPELC : Bernard LASSERRE (11), Pierre LAMOLINERIE (11), Julie RAZZANTI (30), Eliette ROMANO (30), Roger GARCIA (34), Marie BUISSIERE (34), Laurent GARDE (34), Jean-François MOULIN (48), Soizic FLAMENT (66), Gilbert GILLARD (66)...

SPELC Languedoc-Roussillon, une équipe à votre service

Pourquoi adhérer au Spelc ?

Vous vous posez des questions sur votre carrière (promotions, congés, maladie, prévoyance, formation initiale et continue...).

Vous souhaitez être aidé.e.s et défendu.e.s pour votre affectation ou votre mutation.

Vous vous sentez **seul.e** devant votre employeur et **recherchez un expert** pour résoudre des problèmes liés à votre contrat de travail.



- Nos responsables sont à votre écoute et à votre disposition.
- Formé.e.s et expérimenté.e.s, ils ont une connaissance précise des textes et de vos droits.
- Ils interviennent tout au long de l'année dans les différentes instances de l'Enseignement catholique et directement au rectorat ainsi qu'auprès de vos employeurs OGEC pour les salariés des établissements.

Vous attendez des conseils et un accompagnement dans la préparation de **vosre cessation d'activité**.



Notre service retraite vous accompagne dans votre réflexion et vos démarches.

Nous réalisons exclusivement pour nos adhérent.e.s des estimations chiffrées du montant de votre future pension.

Retraité.e.s, vous aimeriez garder un lien avec la profession et contribuer au développement de notre syndicat.



En plus de notre revue nationale, vous recevrez une lettre trimestrielle spécifique. Vous serez en relation avec notre structure nationale (conférences, voyages...)

Vous bénéficierez également de :

- + **Une protection juridique renforcée**
- + **Des informations régulières :** bulletin national à votre domicile, site régional, des courriers électroniques
- + **Des tarifs préférentiels** pour vos assurances (santé, habitation, voiture) **des conditions avantageuses** auprès du Crédit Social des Fonctionnaires.

Visitez notre site

<http://languedocroussillon.spelc.fr>



Adhérer : c'est facile !

Règlement
en une
ou
plusieurs fois



Par chèque



Par carte bancaire
(en ligne)



Par prélèvement automatique
en 4 fois

66 %

de votre cotisation
est déductible
de vos impôts.

Montant de la cotisation 2017-2018

Enseignant à temps complet Indice inférieur à 451..... 84 € (coût réel 28 €)* Indice compris entre 451 et 500..... 108 € (coût réel 36 €)* Indice compris entre 501 et 550..... 120 € (coût réel 40 €)* Indice compris entre 551 et 600..... 132 € (coût réel 44 €)* Indice compris entre 601 et 650..... 144 € (coût réel 48 €)* Indice au-delà de 650..... 156 € (coût réel 52 €)* *après déduction fiscale de 66% sous forme de crédit d'impôt		Vous êtes à temps incomplet : cotisation au prorata du temps de travail avec un minimum de 66 €
Retraité Stagiaire Suppléant à l'année 2ème cotisation d'un couple	Cotisation unique 66 € (coût réel 22 €)*	
Salariés OGEC		Non cadres : 66 €
1ère adhésion au Spelc : 66 €		Cadres : 96 € Autres cas : nous contacter
Parrainage = - 24 € Pour parrainer un nouvel adhérent (dont la cotisation sera de 66 €) <i>Vous devez déjà être adhérent au SPELC.</i> Vous réglez votre cotisation avec une remise de 24 € (cotisation minimum de 66 €) Impératif : les adhésions parrain et adhérent parrainé doivent arriver dans le même courrier et le parrainé ne doit pas avoir été adhérent au SPELC		

Je peux régler ma cotisation

Par chèque

En une ou plusieurs fois.

Envoyer tous les chèques ensemble, **ne pas antidater**. Les chèques seront déposés à un mois d'intervalle après réception. **A envoyer accompagné du bulletin d'adhésion (au verso) à :**



Aude – Pyrénées Orientales
Soizic FLAMENT
 16 rue de Franche Comté
 66330 CABESTANY
 Tél. 06 21 89 28 72
s.flament@spelc.fr

Hérault
Sabine BERANI
 208 avenue du Pont Trinquat
 Résidence La Roseraie Bât D
 34070 MONTPELLIER
 Tél. 06 10 41 67 66
s.berani@spelc.fr

Gard – Lozère
Alexandre MEISSONNIER
 Malveyz
 48500 BANASSAC-CANILHAC
 Tél. 06 87 24 21 41
a.meissonnier@spelc.fr

Par prélèvement automatique

Vous pouvez régler votre cotisation **en 4 fois** par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Si vous choisissez le paiement fractionné, les prélèvements se feront selon le calendrier ci-dessous en fonction de la date de réception de votre demande.



En choisissant ce mode de paiement, vous bénéficierez de la gratuité des frais bancaires et du gel du montant de votre cotisation pendant 3 ans.

Date de réception de votre demande	Nombre de prélèvements	Dates des prélèvements	Il suffit de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement (au verso) et d'un RIB aux adresses ci-dessus (en fonction de votre département). L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée. Les prélèvements se feront en 4 fois aux dates suivantes : 15 nov. / 15 fév. / 15 avril / 15 juin
Septembre-Octobre	4	15 nov. / 15 fév. / 15 avril / 15 juin	
Novembre – Décembre	4	15 janv. / 15 mars / 15 avril / 15 juin	
Janvier – Février	4	15 mars / 15 avril / 15 mai / 15 juin	
Mars	3	15 avril / 15 mai / 15 juin	
Avril	2	15 avril / 15 juin	
Mai - juin	Pas de prélèvement possible – nous contacter		

En ligne par carte bancaire en une fois

Rendez-vous sur notre site <http://languedocroussillon.spelc.fr> puis laissez-vous guider.



